

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 58 (1963)  
**Heft:** 1-fr

**Artikel:** [Illustrations]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-173850>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 27.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *2. Protection de la flore et de la faune*

Partout, dans les sites protégés et dans les zones de délasserment, le monde végétal et animal doit être respecté et protégé. C'est pourquoi, dans les textes de l'Inventaire, cette protection n'est mentionnée que lorsque s'imposent des mesures particulières de protection.

## *3. Nouvelles constructions*

Quand des agglomérations se trouvent dans le périmètre d'un site, de nouvelles constructions ne peuvent être autorisées qu'après l'adoption d'un plan de zones garantissant le respect du site.

En plus des constructions existantes, hormis celles qui pourraient être autorisées conformément à un plan de zones satisfaisant, on ne pourra accorder une autorisation de bâtir que pour des constructions agricoles ou forestières, et à condition qu'elles s'harmonisent avec le paysage. Toutes constructions disséminées qui auraient une autre destination, et en particulier les maisons de vacances et les pavillons de week-end, sont exclues.

## *4. Lignes aériennes*

Dans les sites à protéger aucune ligne aérienne nouvelle ne doit être installée, sauf nécessité majeure. Il faudra viser à mettre en terre ou à déplacer les lignes aériennes existantes.

## *5. Tourisme*

L'accès aux sites à protéger ne doit être facilité ni par de nouvelles routes ni par de nouvelles lignes (chemin de fer, tram, autobus, téléphérique, etc.).

A l'intérieur des sites, la circulation de véhicules à moteur doit être restreinte, en particulier par l'interdiction de circuler le dimanche, partout où la libre communication n'est pas indispensable.

A l'intérieur des sites, le camping doit être, ou bien entièrement prohibé, ou bien autorisé aux seuls endroits désignés à cet effet.

## *6. Protection des eaux*

Les cours d'eau qui alimentent les sites à protéger doivent être préservés de toute pollution. Là où des causes de pollution existent actuellement, des mesures devront être prises pour leur élimination.

Aucun cours d'eau alimentant les sites à protéger ne peut être détourné, ni son débit diminué. Là où des cours d'eau ont déjà été captés, il faudra viser à augmenter le volume des eaux résiduaires.

## *7. Lutte contre le bruit et contre la pollution de l'air*

Les sites à protéger doivent être préservés de tout bruit évitable et de toute pollution de l'air.

*Les illustrations qui suivent donnent un aperçu au moins de la diversité et de la beauté des 106 sites de l'Inventaire. Les légendes qui les accompagnent s'inspirent souvent du texte, plus systématique et plus détaillé, qui décrit chaque site.*



*L'Aar entre Thoune et Berne. Un des plus beaux paysages fluviaux de la Suisse, avec ses prairies, ses forêts, ses bras-morts, peuplés d'oiseaux divers. Nappes d'eau souterraine. Vaste zone de délassément pour les habitants de Thoune et de Berne.*

*Menaces: projet de barrage; autoroute; décharges et ordures; constructions vilaines.*

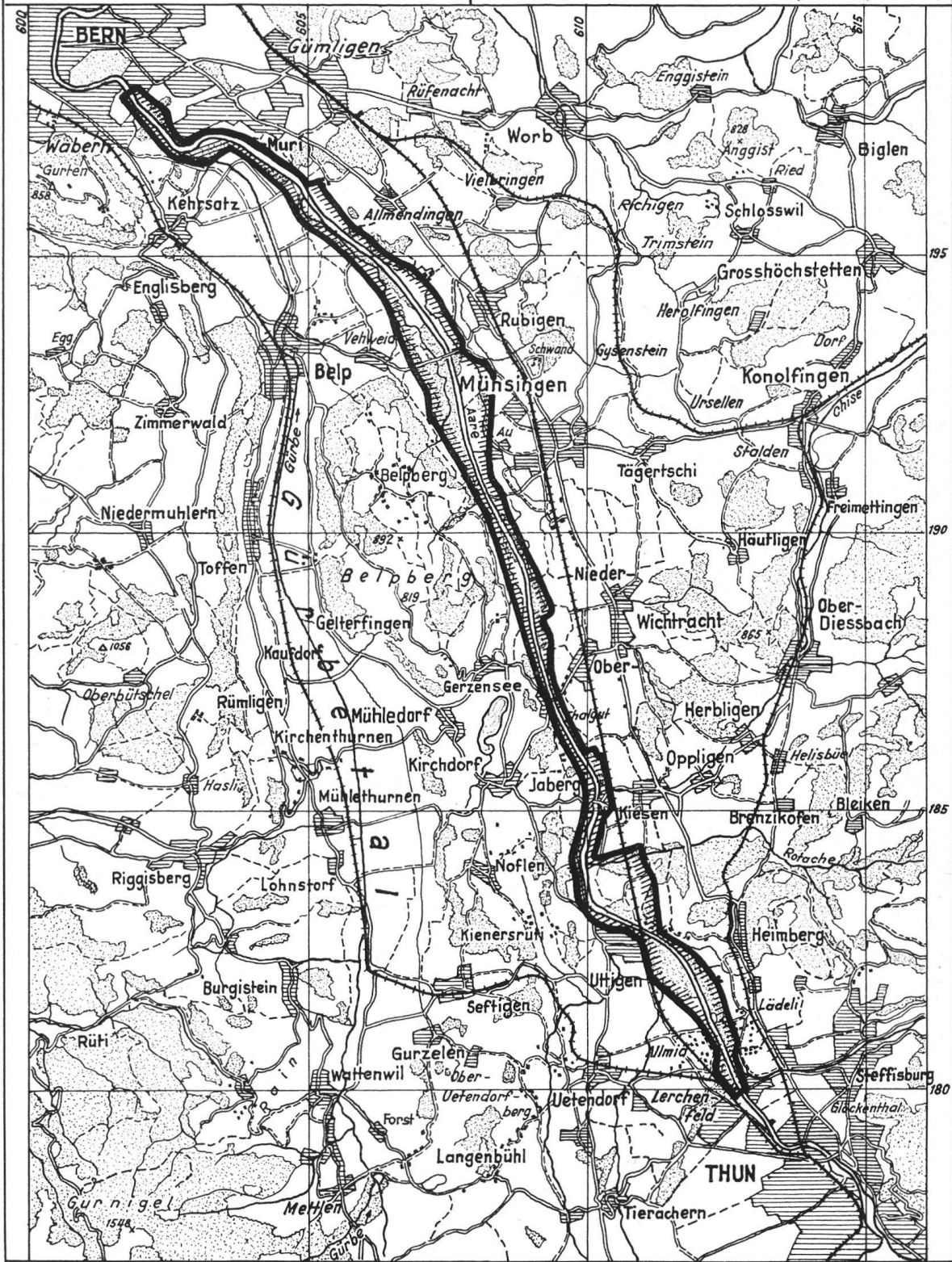
*Protection désirée: aucun barrage; tracé de l'autoroute à distance de la rivière. Pas de décharge. – Création d'une réserve totale.*

*La protection de ce site (No 2. 45 de l'Inventaire), aux yeux de l'une et l'autre ligue, est une des plus urgentes et des plus importantes.*

*Dans l'Inventaire, chaque texte est accompagné d'une carte. Voici, à la page suivante, celle de la zone à protéger entre Thoune et Berne.*

Liste der zu erhaltenden Landschaften und Naturdenkmäler von nationaler Bedeutung

Kanton: BERN	2.45	Gemeinden: THUN, UETENDORF, HEIMBERG, UTTIGEN, KIESEN, JABERG, OBERWICHTRACH, GERZENSEE, NIEDERWICHTRACH, MÜNSINGEN, BELP, RUBIGEN, MURI b. BERN, KEHRSATZ, KÖNIZ, BERN,
Objekt: Aarelandschaft Thun-Bern.		



1:100'000

Landeskarte der Schweiz: 36 Saane-Sarine,



*Etang de la Gruère, Jura bernois, près de Saignelégier. Marais jurassique typique, avec bois marécageux et lac; encore presque dans son état naturel.*

*Menaces: exploitation de la tourbe; assèchement. Envahissement par les touristes; baignade et camping.*

*Protection désirée: selon les exigences générales (voir pp. 5 et 6). Interdiction, ou du moins stricte localisation des bains et du camping.*

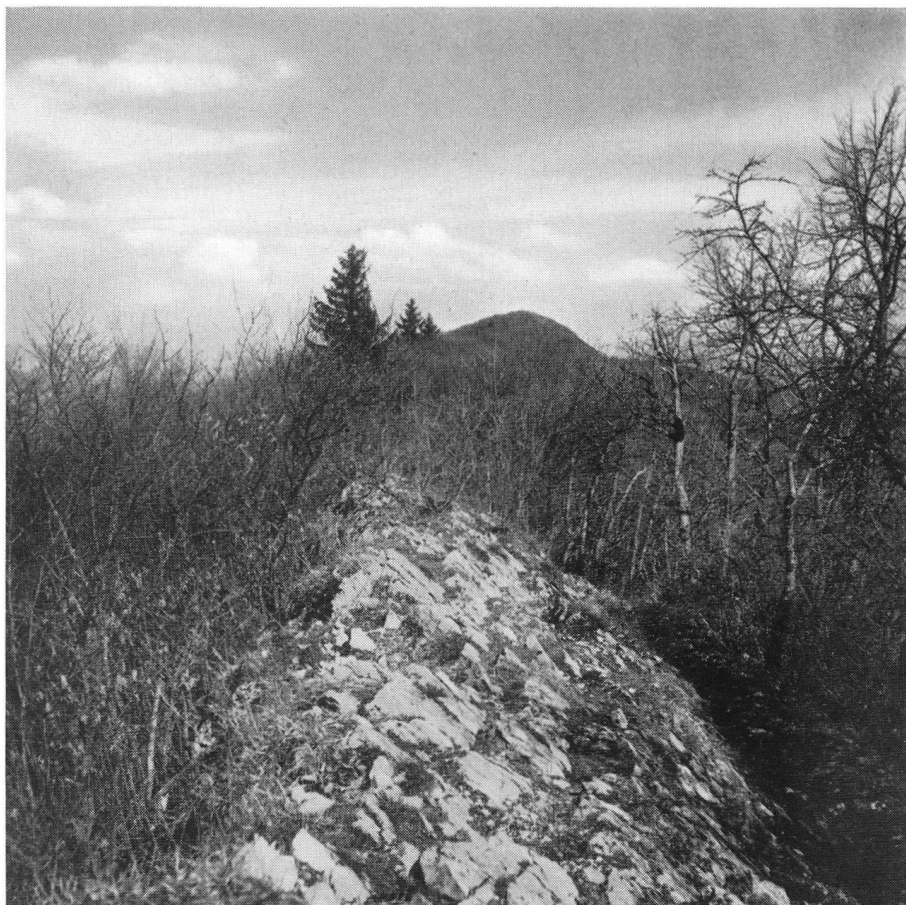


*Tourbière des Ponts-de-Martel NE, entre la vallée de la Brévine et le Val de Travers.*

Lägern, région sur la frontière de l'Argovie et de Zurich, à l'extrémité orientale du Jura plissé, non loin de la vieille cité de Regensberg. Paysage montagneux d'une grande harmonie, proche de la vallée surindustrialisée de la Limmat. Particularités géologiques et végétales intéressantes. Itinéraires variés pour le tourisme pédestre.

Menaces: constructions sur les pentes. Carrières. Détérioration de la végétation naturelle par suite d'assèchement et de drainage.

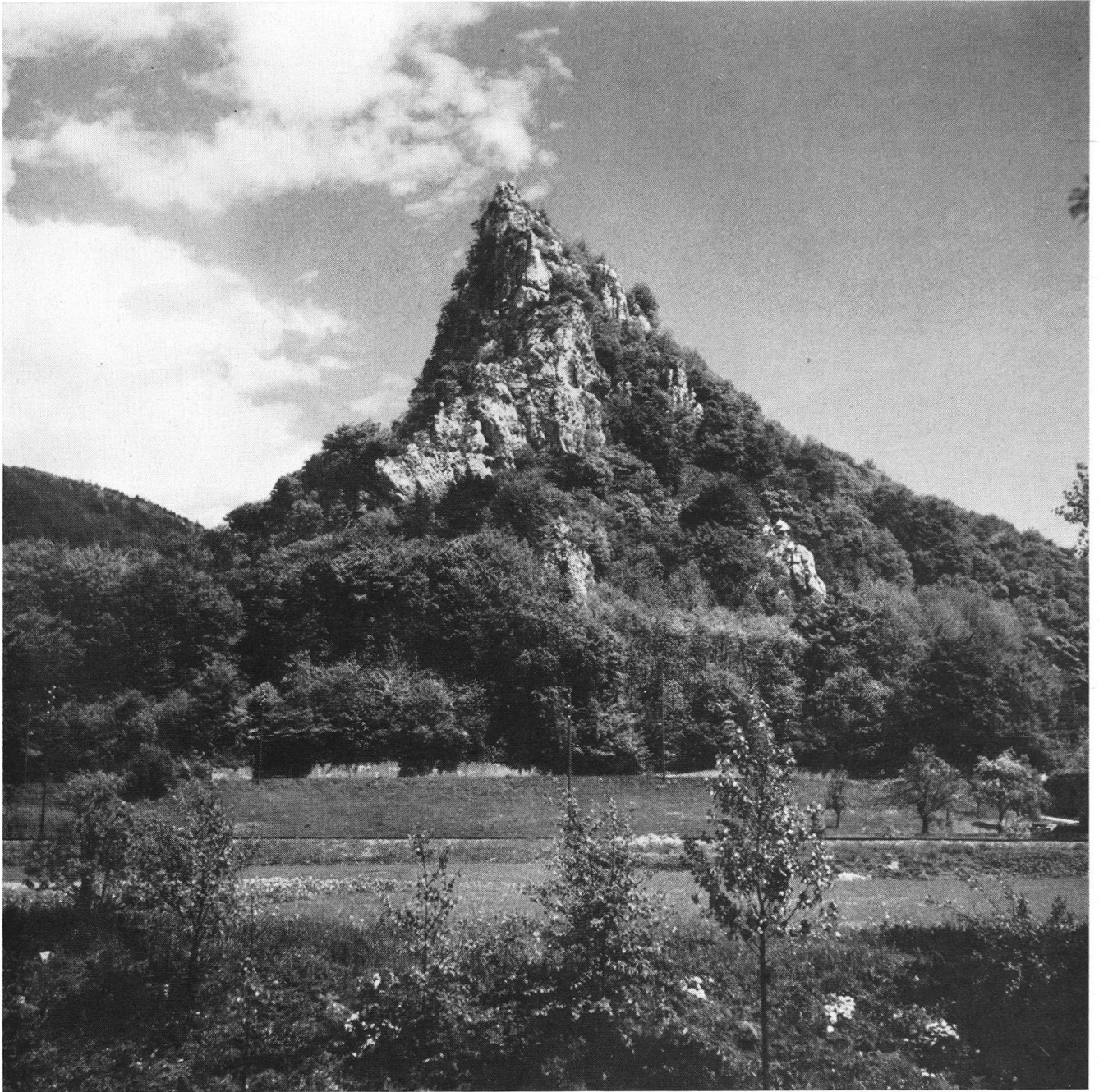
Protection désirée: plan d'aménagement de zones. Point de nouvelles carrières. Point de dépôts de déblais.



Belchen-Gebiet BL/SO. Paysage typique du Jura plissé. Du Belchenfluh vue grandiose vers tous les points cardinaux. Flore très riche. Colonie de chamois. Lieu de ponte du grand corbeau.

Menaces: pavillons de week-end. Pylônes et lignes aériennes d'électricité. Le dimanche, véhicules à moteur jusque sur les sentiers. Disparition d'espèces végétales rares.





*Cluse d'Oensingen SO, dominée par le Ravellenfluh. Flore spéciale au rocher calcaire: iberis saxatilis et daphne cneorum. La cueillette de ces espèces doit être interdite.*

*Blocs erratiques près de Steinhof SO, non loin de Herzogenbuchsee. Les deux plus gros « die grosse Fluh » et « die Kilchlifluh » sont visibles sur notre photo. Témoins impressionnants de l'extension du glacier du Rhône à l'époque glaciaire.*

*Des arrêtés des gouvernements de Soleure et de Berne assurent leur intégrité; mais il faudrait compléter cette protection par une interdiction de bâtir sur un espace assez étendu aux alentours.*



*La rive droite du lac de Neuchâtel, que se partagent 4 cantons, est une des plus belles rives du Plateau. La vue ci-contre est prise dans la région de l'embouchure de la Broye. Ailleurs les bords sont boisés. Sentiers tranquilles. Plantes paludéennes rares. Refuges d'oiseaux nicheurs, entre autres le héron pourpré, et d'oiseaux de passage. Stations importantes de palafittes; abris sous roches qui ont été anciennement habités.*

*Menaces: Pavillons de week-end, et aménagement du rivage pour bateaux à moteur. Destruction des bois riverains. Camping désordonné.*

*Protection désirée: maintenir le libre accès au rivage. Plan de zones. Délimitation de lieux de camping et de maisons de week-end.*







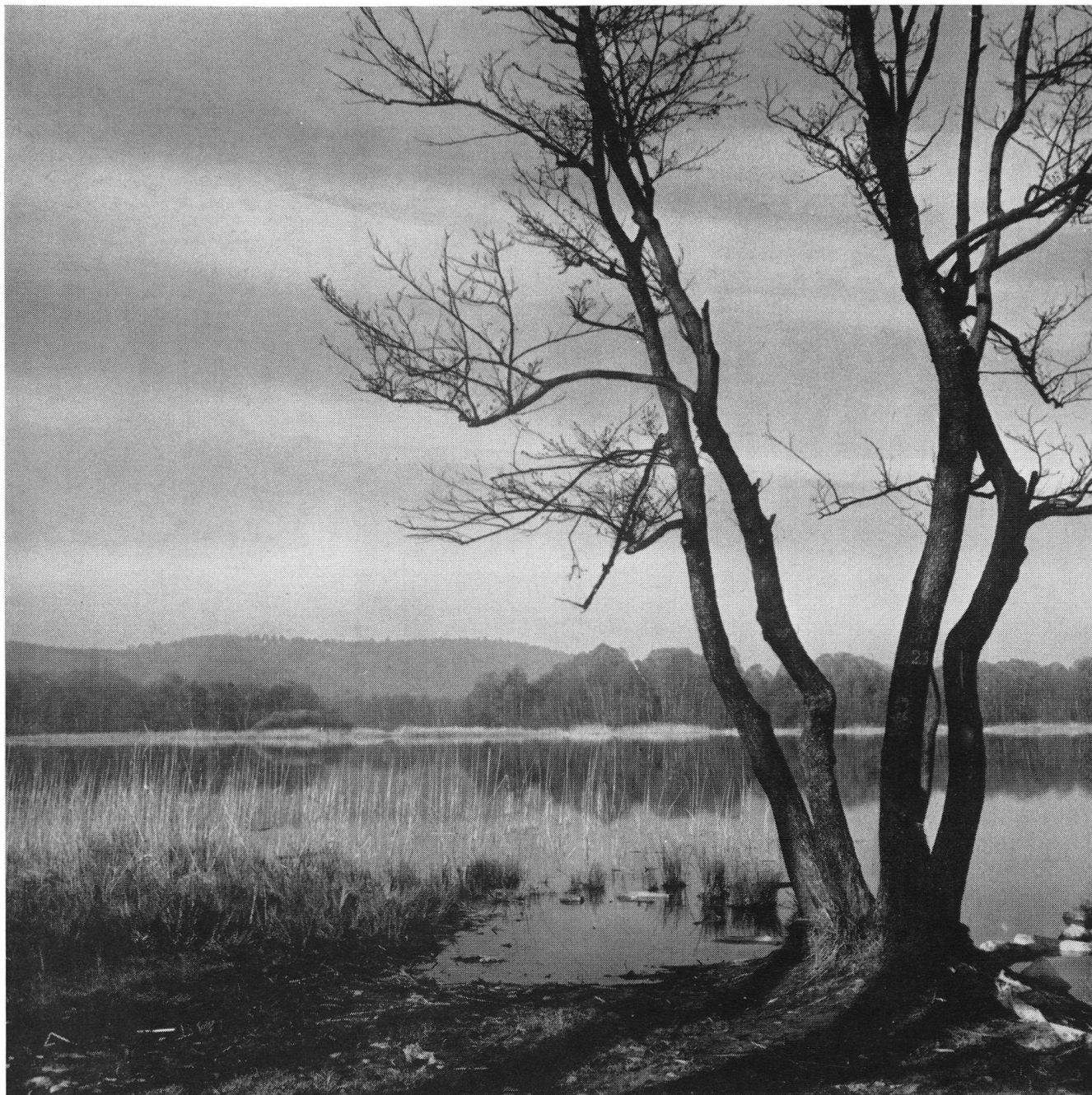
*La rive du Léman, de l'embouchure du Rhône jusqu'aux portes de Villeneuve, est traversée par le Vieux Rhône (vue ci-contre) et le Grand Canal. Elle comprend la réserve ornithologique des Grangettes. La paix de ces lieux est malheureusement troublée par des exploitations de sable et de gravier.*



*Frauenwinkel. Rive sud du lac de Zurich, non loin de Pfäffikon, appartenant au canton de Schwyz. Le site comprend aussi les îles de Lützelau (au milieu de la photo) et d'Ufenau.*

*Une des plus belles rives de lac de la Suisse, menacée comme tant d'autres par la construction de pavillons de week-end. Riche flore. Refuges pour les oiseaux.*

*Des parcelles appartiennent à la Société de protection des rives du lac de Zurich.*



*Les Katzensee, deux petits lacs ravissants, à moins de dix kilomètres du centre de la ville de Zurich, dans la direction nord. Les lacs, avec un important territoire environnant, ont été mis récemment sous protection par le Conseil d'Etat zurichois. Cette décision a provoqué une vive réaction des propriétaires lésés, qui ont formulé des prétentions exorbitantes d'indemnisation. Ce cas particulier et d'autres similaires ont engagé le gouvernement zurichois dans une voie nouvelle: une loi, soumise à la votation populaire le 26 mai dernier, et acceptée à une forte majorité, crée un fonds destiné à donner à l'Etat la possibilité de procéder à des achats de terrains ou à des expropriations aux fins de protection. La loi fixe le crédit annuel à huit millions pour les trois premières années, au total donc vingt-quatre millions. Dès 1966 le crédit prévu pourra s'élever à cinq millions par an.*

*Le canton le plus riche donne un exemple qui, espérons-le, sera bientôt suivi par cantons riches et moins riches.*



*Parmi les vastes régions montagneuses comprises dans l'Inventaire figure le massif du Säntis, et, immédiatement au sud du Säntis, la chaîne des Churfirsten dominant le lac de Walenstadt. Le Säntis fait partie des Alpes calcaires; flore intéressante. Région qui attire des ascensionnistes et des promeneurs de toute la Suisse orientale.*

*Notre photo: vue plongeante du Hohen Kasten sur le lac du Säntis, dans la direction de l'Altmann.*

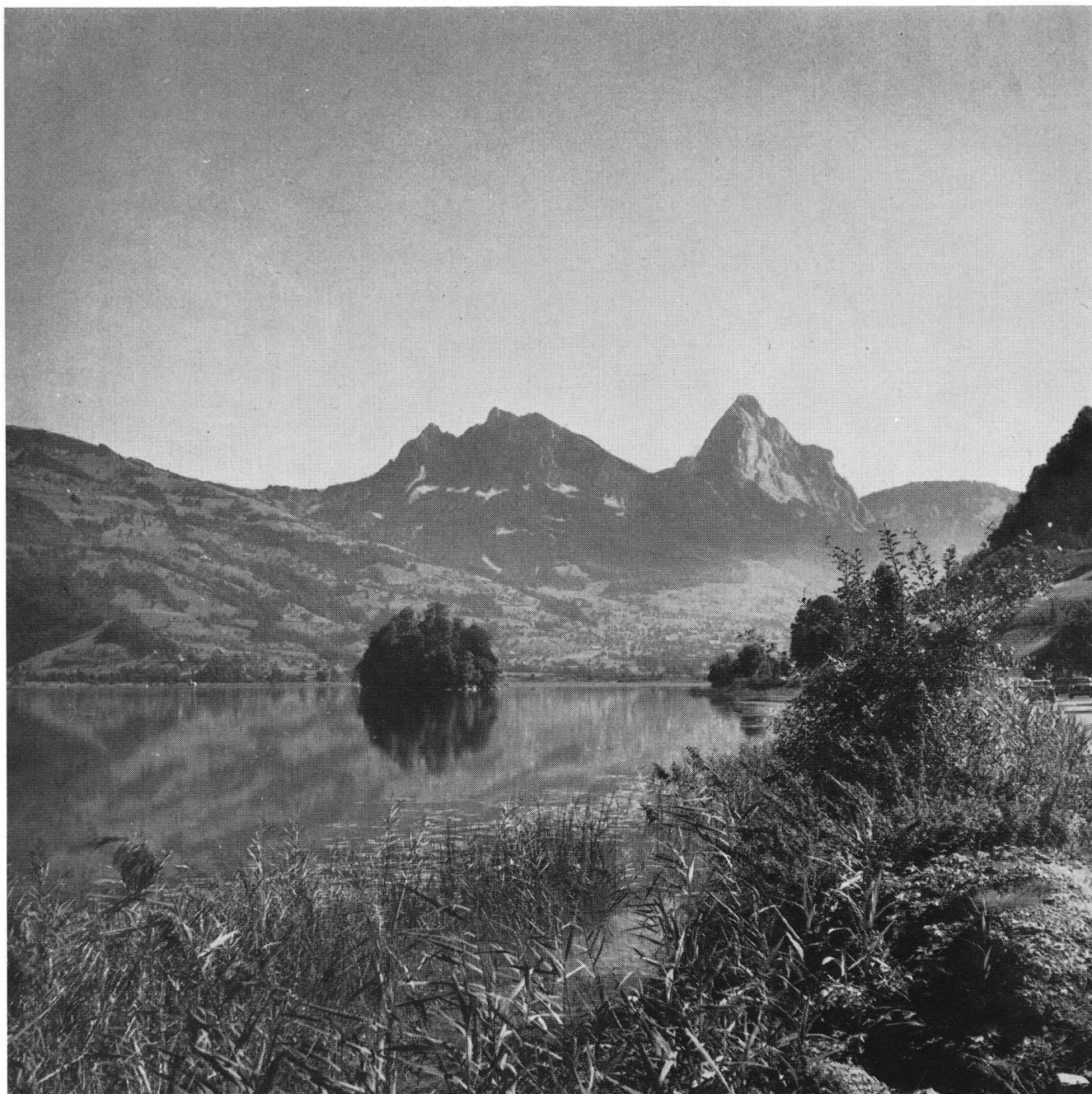
*Menaces: tourisme désordonné; motels, camping. Construction de nouvelles routes. Appauvrissement de la flore et de la faune.*

*Protection désirée: selon les exigences générales (pages 5 et 6); en outre interdiction de cueillir certaines espèces; création de petites réserves totales.*



*Le Murgtal, une vallée sans route, donc intacte, qui débouche au nord sur le lac de Walenstadt. Paysage caractéristique des Alpes septentrionales. Grand contraste de végétation: en haut l'arole et le pin de montagne parmi les rhododendrons; en bas le châtaignier (voir la photo; à l'arrière les Churfirsten) et le tilleul.*

*Près du Murgsee inférieur, une forêt d'aroles est protégée. D'autres réserves devront être créées.*



*Lac de Lowerz SZ. Paysage remarquable et région riche en souvenirs historiques, non loin de l'éboulement du Rossberg (en 1806). Le lac et la beauté du site attirent en grand nombre excursionnistes du dimanche et touristes de tout genre. Des constructions ont récemment surgi. Il est grand temps d'imposer un plan de zones, de délimiter les endroits de camping, et d'assurer l'accès au rivage.*



*Marais de Kaltbrunnen, dans la vallée de Rosenlauri, unique par sa grande étendue et son altitude (1700 m.). Vastes étangs; atterrissements riches en végétation spécifique. Jusqu'à présent, aucune atteinte à ce monument naturel.*

*Vue très ouverte (sur notre photo la chaîne du Wetterhorn et des Engelhörner).*



*Un des sapins géants écroulés dans la forêt vierge de Derborence, acquise en 1959 avec la recette de l'Ecu d'or et devenue propriété de la Ligue pour la protection de la nature. Toute la combe de Derborence et le vallon de la Lizerne, dont les eaux vont au Rhône, devraient être protégés, et le flot des véhicules à moteur endigué.*

*Cette fois Willy Zeller ne manie pas son appareil; il pose sa main sur le sapin couché. Mais sa connaissance de la Suisse et son talent de photographe l'ont désigné pour collaborer à l'Inventaire; il a photographié la presque totalité des 106 sites (plus de 1200 photos en noir et blanc, 450 en couleurs). La plupart des illustrations de ce fascicule sont de lui.*

*Partie supérieure de la vallée de Lauterbrunnen: Tschingelhörner et cascades du Schmadribach. Paysage alpestre de grande beauté, avec sa parure d'aroles et de mélèzes. Colonies de bouquetins.*

*Menaces: captation des eaux pour une usine hydro-électrique. Construction d'hôtels et de routes pour autos. Téléphériques.*

*Protection existante: grâce à l'Ecu d'or de 1956, l'alpe de Breiltauenen est devenue propriété de la ligue pour la protection de la nature. Il faudrait étendre la protection encore davantage. Il faudrait prohiber le pacage du petit bétail, funeste aux jeunes arbres.*



*Le Mönch et l'Eiger vus du sommet de la Jungfrau. Précisément parce que le chemin de fer de la Jungfrau conduit des voyageurs toujours plus nombreux au cœur même des Alpes bernoises, il importe que cette chaîne justement fameuse ne soit pas exploitée et vilipendée sans vergogne. Divers projets sont esquissés: prolongation du chemin de fer jusqu'au sommet, vols d'avion à seule fin touristique, liaison par téléphériques jusque dans la vallée du Rhône. Une protection de tout le massif s'impose.*





*Selon l'Inventaire, le glacier d'Aletsch tout entier fait partie de la zone à protéger des Alpes bernoises, avec les sites fameux qui sont la forêt d'Aletsch (ci-dessus), propriété de la Ligue pour la protection de la nature depuis 1933, et le lac de Mürjelen.*

*L'Allondon prend sa source au pied du Jura sur territoire français, mais, dans son cours inférieur, est une rivière genevoise, dernier affluent du Rhône sur la rive droite. Le caractère de ce val, par l'atmosphère, par sa flore et sa faune, est rhodanien, quasi provençal. Terres pauvres dans le bas, dans lesquelles la rivière non endiguée, à la suite de crues subites, divague et change de lit. But de promenade très apprécié par les habitants de la ville voisine qui, dans un territoire minuscule, s'enfle et dévore la campagne environnante.*

*La protection de ce site est en bonne voie, avec un programme semblable à celui de beaucoup d'autres sites de notre pays: interdiction des constructions, sinon agricoles ou forestières; endroits délimités de camping; exclusion des véhicules à moteur en dehors des routes importantes; création de réserves totales.*

*Comme l'Allondon, la Versoix est une rivière à truites alimentée par les sources du pied du Jura. Dans son cours supérieur elle traverse une région marécageuse, sans aucune construction, qui attire des oiseaux rares, comme le courlis cendré et le busard, et c'est là que depuis quatre ans des castors ont été acclimatés.*







*Dominant Sion vers l'aval, tandis que Valère et Tourbillon la dominant vers l'amont, le Mont d'Orge présente sur l'une de ses faces la végétation particulière au Valais moyen dans ses pentes exposées au midi: prairies steppiques, bois de chênes, pins sylvestres rabougris. Regardant Savièse la pente nord, avec son bois feuillu mêlé, se mire dans le petit lac du Mont d'Orge.*

*Notre photo: vue sur Sion, sur Valère et Tourbillon, sur un coude du Rhône, et sur la montagne de Lens.*

*L'une des régions de haute montagne dans le canton des Grisons qui figurent dans l'Inventaire: le massif de la Silvretta (3245 m.), à l'est de Klosters. Glaciers étendus. Flore typique des sols siliceux. Gibier.*



*Le Parc national suisse en basse Engadine est la plus célèbre réserve naturelle de la Suisse, le plus grand parc national de l'Europe. Paul Sarasin, le grand savant bâlois, a été le promoteur de la protection de la nature dans notre pays, et l'un des instigateurs du Parc national.*

*Photo ci-contre: la pierre où est gravé son nom se trouve près de Zernez, à l'entrée du val Cluozza.*



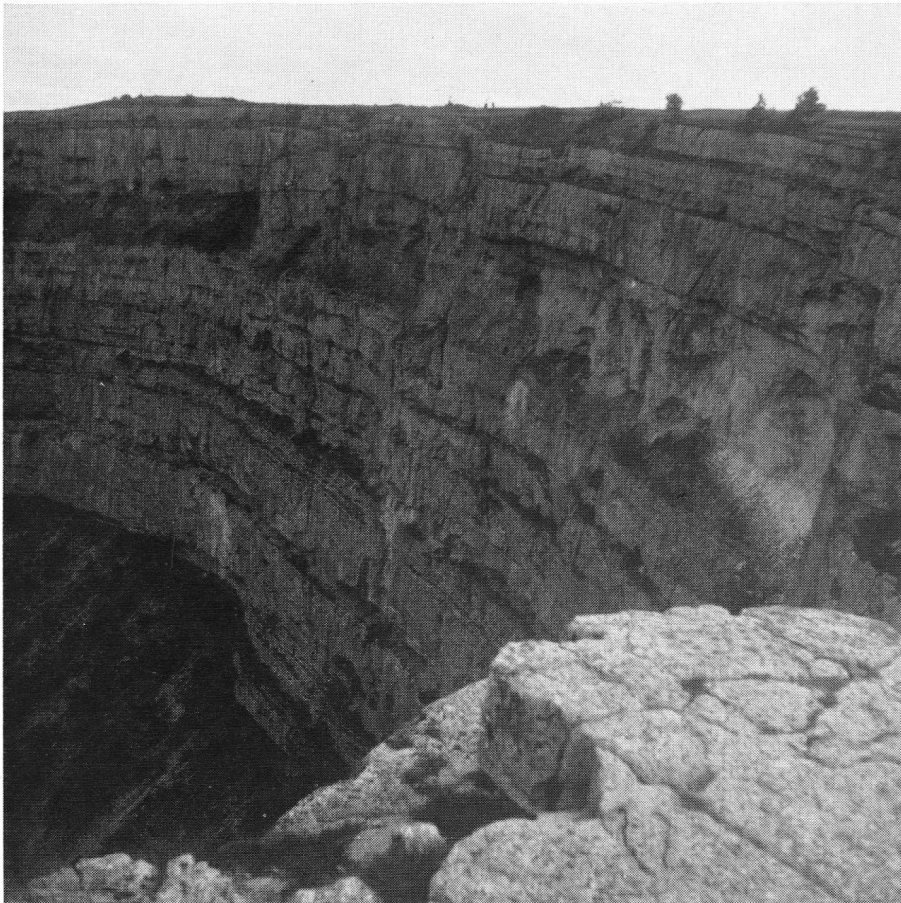


*Le lac de Sils, qui évoque le souvenir de la première vente de l'Ecu d'or, en 1946, quand il s'agissait d'empêcher la construction d'un barrage et la transformation de cet incomparable lac alpin en un bassin d'accumulation. D'après l'Inventaire, il importe d'étendre la protection existante, d'établir un plan de zones, de réglementer les vols touristiques, et de rendre plus effective la protection de la flore.*



*Le vallon de Nant, limité à l'est par la chaîne des Alpes vaudoises, à l'ouest par la chaîne secondaire des Perris blancs et des Martinets, est un petit monde alpin fermé, inhabité, riche en fleurs et au relief accidenté. On y accède par Pont de Nant, où se termine la route, et où se trouve le jardin alpin de l'université de Lausanne.*

*Aujourd'hui la plus grave menace est le projet d'un terrain d'exercice pour les blindés. Le ferme espoir de tous les milieux de la protection de la nature est que ce projet sera abandonné.*



*Le Creux du Van. C'est le plus puissant cirque de rochers du Jura. Région de grande beauté naturelle, avec ses parois verticales, ses forêts, ses pâturages. Riche flore; végétation de montagne au fond du Creux du Van.*



*Les méandres de l'Orbe dans le voisinage de la tourbière du Pré Rodet, en amont du lac de Joux. La partie principale de la tourbière est grevée d'une servitude au profit de la Ligue suisse pour la protection de la nature.*



*La forêt de Finges, la plus grande forêt de pins sylvestres du Valais, sur la rive gauche du Rhône entre la Souste et Sierre. Elle recouvre l'immense cône d'alluvions descendant du sauvage Illgraben. La zone à protéger selon l'Inventaire s'étend des bords du Rhône jusqu'à la région de Chandolin et jusqu'à l'Illhorn.*

*La vue ci-dessus à été prise dans l'été 1962, au moment où un incendie faisait rage. Les arbres souffrent d'autre part des émanations toxiques de l'usine de Chippis.*



*Le val Piora entre Airolo et le col du Lukmanier. Sur la photo, le lac Cadagno à gauche, et le lac Ritom.*



*Petit lac et marais d'Osso, près de St-Bernardin, dans le val Mesocco.*

*Les bords du lac Majeur, proches des deux embouchures de la Verzasca et du Tessin, sont l'un des plus beaux sites du canton du Tessin.*

*La plus grave menace: un grand port de commerce au bout du lac, avec, entre autres conséquences, une pollution supplémentaire et redoutable des eaux lacustres.*



*Le fameux rocher de Gandria, bien visible de Lugano, dans le périmètre du Parco prealpino tessinois.*

